

COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE ENVIRONNEMENT
ENV.3 - Finances

FR

Brussels, 18-11-2009
ENV.E.2/ETU/2009/0105
FC/asz (2009) ARES 329837

Madame, Monsieur,

Intitulé du marché: *Incidences de la consommation communautaire de produits alimentaires et non alimentaires importés sur la déforestation*

Référence ENV.E.2/ETU/2009/0105

Référence du Journal Officiel : 2009/S 222-318585

-
1. Je vous fais parvenir les documents d'appel à la concurrence relatifs au marché mentionné en objet.
 2. Si vous êtes intéressé à participer à ce marché, je vous invite à faire parvenir une offre en triple exemplaire, dans une des langues officielles de l'Union européenne.
 3. Les offres doivent être déposées selon les modalités suivantes, au choix :
 - a) L'offre doit comprendre l'original signé, accompagné de deux copies, et son envoi doit se faire sous double enveloppe, les deux enveloppes étant fermées. Sur l'enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure, portant l'adresse du service mentionné dans l'appel d'offres, figurera en outre la mention suivante: "Appel d'offres - Ne doit pas être ouvert par le service du courrier", ainsi que le nom de la société et le numéro de référence de l'appel d'offres (voir l'exemple ci-dessous). Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles doivent être fermées par du ruban adhésif en travers duquel l'expéditeur appose sa signature.

Chaque enveloppe devra porter les mentions suivantes (leur absence pouvant entraîner l'exclusion de votre offre):

<p style="text-align: center;"><u>APPEL D'OFFRES</u></p> <p style="text-align: center;">Appel d'offres n°: ENV.E.2/ETU/2009/0105. Expéditeur: (nom de la société)</p> <p style="text-align: center;"><u>NE DOIT PAS ÊTRE OUVERT PAR LE SERVICE DU</u> <u>COURRIER</u></p>
--

4. Vous pouvez transmettre votre offre:

a) soit par la poste par envoi recommandé, ou par l'intermédiaire d'un service de messagerie privé/express à l'adresse suivante, envoyé au plus tard le **08-01-2010** (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi);

<p style="text-align: center;"><u>COMMISSION EUROPÉENNE</u></p> <p style="text-align: center;">équipe "Marchés"</p> <p style="text-align: center;">DG ENV.F.2 (BU-5 00/122)</p> <p style="text-align: center;">B-1049 Bruxelles - B E L G I Q U E</p>

b) soit en la déposant personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire à l'adresse mentionnée ci-dessous, **où elle doit parvenir** au plus tard le **08-01-2010 à 16 heures**. Dans ce cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé par l'un des fonctionnaires à qui les documents ont été remis. Le département est ouvert de 08h00 à 17h00 du lundi à jeudi, et de 08h00 à 16h00 les vendredi. Le département est fermé les samedi, dimanche et des jours fériés de la Commission européenne.

<p style="text-align: center;"><u>COMMISSION EUROPÉENNE</u></p> <p style="text-align: center;">équipe "Marchés"</p> <p style="text-align: center;">DG ENV.F.2 (BU-5 00/122)</p> <p style="text-align: center;">Avenue du Bourget, 1 B-1140 Evere - B E L G I Q U E</p>

5. Le cahier des charges relatif au marché, ainsi que le projet de contrat, sont joints à la présente invitation à soumissionner. Le cahier des charges précise tous les documents à

rédiger pour soumettre une offre, y compris les pièces justificatives de la capacité économique, financière, technique et professionnelle et concernant les critères d'exclusion.

6. Toute offre doit :
 - être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
 - être établie suivant les formulaires type de réponse figurant dans le cahier des charges.

7. Période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre : 12 mois à compter de la date limite de réception des offres.

8. La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier des charges et dans le projet de contrat, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

9. Pendant toute la procédure, les contacts entre le service adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

i) Avant la date de clôture du dépôt des offres :

A l'initiative des soumissionnaires, le service adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché. Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées par écrit avant la date limite de clôture de cet appel d'offre à l'adresse indiquée au point 3 b)i, ci-dessus. Ils peuvent également le faire par email à env-tenders@ec.europa.eu .

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignement supplémentaire reçue moins de six jours calendrier avant la date de clôture du dépôt des offres. de sa propre initiative, la Commission peut informer les intéressés de tout erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence. Le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date à tous les soumissionnaires qui ont demandé le cahier des charges.

ii) Après l'ouverture des offres :

Dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le service adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification de l'offre.

10. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part de la Commission. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

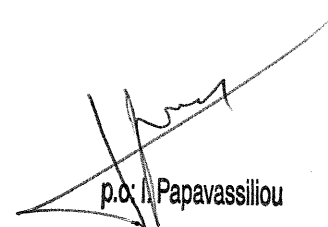
Le service adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

11. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.

Date : 18/11/2009

Signature :

François Casana
Chef d'unité



p.o. Papavassiliou

ANNEXES:

1. Specifications technique
2. Projet de contrat type et "Cahier des conditions générales" (pour information uniquement)